



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **jeudi 16 décembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	10/12/2010
Affichage	10/12/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

THEME : **DEV. DURABLE 2**

OBJET : **PLAN NEIGE – GRATUITE
BUS**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie
MARCELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille
MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philipp
NUSSBAUM Richard pouvoir à VALDENNAIRE Catherine
ROUBAUD Sabin pouvoir à FERRUS Christian

Absents-Excusés : GUIGLI Catherine, MARCELLO Marie, MARCADET Didier, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed

Rapporteur : Pascal MUSSON

Vu le Code des collectivités locales, notamment les articles L 1411-1 et suivant et R 1411-1 relatifs aux délégations de services public.

Vu la délibération en date du 3 mars 2010, par laquelle le Conseil Municipal de Briançon a décidé de confier la Délégation de Service public des Transports Urbains à la Société des Transports Briançonnais.

La commune de Briançon souhaite accorder la gratuité des transports urbains lors d'une chute de neige exceptionnelle.

Considérant que ces dispositions permettront de réduire le nombre de véhicules présents sur les chaussées et par conséquent de fluidifier le trafic, de faciliter les opérations de déneigement et de simplifier le déplacement des Briançonnais ;

Considérant qu'elles favoriseront le recours aux moyens de transport en commun et s'intégreront dans la politique de ville santé OMS et dans la démarche environnementale de la commune ;

Considérant qu'un avenant n° 3 à la convention des transports urbains établi par la ville de Briançon, permettant la prise en charge du coût induit par cette gratuité ponctuelle, ne constitue pas une modification substantielle à l'économie générale de la convention de Délégation de Service Public Transports Urbains ;

Considérant que les crédits inscrits au budget primitif pour ce poste présentent un solde positif permettant de rendre cette disposition applicable dès 2010 ;

Le déclenchement de ce dispositif sera coordonné par les services communaux, par le biais d'un message adressé à la société TUB.

La TUB (groupe Transdev, délégataire) sera chargée de la comptabilisation des bénéficiaires. Tout possesseur d'un titre de transport (mensuel, annuel, ...), ne sera ni comptabilisé, ni facturé. Une facturation réelle sera établie sur la base de 0.85 €/TTC par personne transportée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions de l'avenant n° 3 annexé à la présente délibération.
- D'inscrire au budget primitif, les crédits nécessaires à la mise en place de cette mesure.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom ou pour le compte de la Commune, l'avenant annexé à la présente délibération ainsi que tout acte à caractère administratif ou technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 20 DEC. 2010

PUBLIÉ LE 20 DEC. 2010

NOTIFIÉ LE


Le Maire
Gérard FROMM